



POLITIQUE CONTINENTAL DES TRANSPORTS

Des transports durables pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA

Placide BADJI, PhD
African Union Commission/IED
Juillet 2018

I. Contexte

II. Vision

III. Objectifs

IV. Principales réponses stratégiques du secteur des transports à la réalisation des aspirations de l'Afrique

V. Responsabilités

VI. Et après ?

- L' Agenda 2063,
- en avril 2014, les ministres africains des transports ont adopté la Déclaration de Malabo sur le développement du secteur des transports en Afrique.
- demande à la Commission de l'Union africaine (CUA) d'élaborer une stratégie des transports à long terme.
- Besoin d'une claire énoncée des politiques et des stratégies visant à garantir que les transports contribuent de manière durable à la réalisation des ambitions et des aspirations de l'Agenda 2063

II- Vision

Fournir des infrastructures de transport et des services de transport de fret et de passagers durables, fiables, modernes, efficaces, rentables et pleinement intégrés, qui soutiennent l'intégration continentale et régionale, répondent à la future demande de transports et soutiennent les entreprises africaines par des systèmes logistiques fiables tout en minimisant l'impact sur l'environnement.

OG: soutenir la croissance économique et sociale de l'Afrique.

OS:

- ***réduire les coûts logistiques*** pour tous les modes de transport afin de favoriser les exportations et réduire les coûts des importations;
- ***améliorer et étendre la connectivité des corridors régionaux*** afin de favoriser le commerce continental et inter-États;
- ***favoriser des moyens de transport sûrs et sécurisés*** qui protègent à la fois les biens et la vie ainsi que les moyens de subsistance des personnes; et
- promouvoir une infrastructure et des services de transport qui ***minimisent les incidences négatives sur l'environnement et les communautés.***

Emplois

Objectifs de politique transversale:

- une ***connectivité régionale et continentale*** améliorée;
- un système de transport durable, élaboré d'une façon qui soit ***respectueux de l'environnement***;
- une meilleure ***gouvernance*** du secteur des transports, et
- l'établissement des ***meilleurs cadres institutionnels aux niveaux national, régional et continental*** afin d'améliorer l'efficacité du secteur.

Les domaines politiques de transport modal

couvrent tous les modes (transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien) ainsi que le transport multimodal.

A1: Interconnexion des infrastructures de transport pour l'intégration et l'unité politique de l'Afrique

- interconnexion au moyen de corridors de transport stratégiques.
 - l'objectif politique est de maintenir et d'améliorer les autoroutes transafricaines existantes
 - construction des chaînons manquants pour relier les régions et les pays d'Afrique.
- construction/entretien d'un Réseau africain intégré de trains à grande vitesse.
- poursuite du développement des transports par les lacs et les voies navigables intérieures,
- interconnexion des voies aériennes au sein de l'Afrique et avec le reste du monde
- création d'un marché unique du transport aérien en Afrique,
- mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro
- extension du service européen de navigation par recouvrement géostationnaire à l'Afrique.

A2: Services de transport pour la prospérité de l'Afrique

- harmonisation des cadres réglementaires de transit et création de corridors intelligents
- réseaux nationaux de routes rurales correctement entretenues contribuant à la stimulation de la production agricole.
- les accords Open Skies (ouverture des espaces aériens) libéraliseront les voyages aériens et les échanges inter- et intrarégionaux par voie aérienne.

A3: Transports créateurs d'emplois et facilitateurs d'accès à l'emploi et aux infrastructures sociales

- promotion d'approches fondées sur la main d'œuvre, principalement pour la construction et l'entretien des routes et la fourniture de services.
- programmes de construction et de modernisation des routes pour les zones rurales isolées
- mobilité urbaine sûre et abordable incluant un grand nombre de piétons et de cyclistes

A4: Assurer un mouvement sûr et sécurisé des personnes et des biens

- réduction drastique du nombre de tués et de blessés sur les routes,
- nombre suffisant d'agences de sécurité ayant la capacité et les ressources nécessaires
- la sécurité ferroviaire repose sur l'adoption et la mise en œuvre de normes de sécurité et d'interopérabilité entre les systèmes ferroviaires et les systèmes communs de gestion de la sécurité.
- mise en œuvre rigoureuse des normes et pratiques de l'OACI en matière de gestion du trafic aérien et de navigabilité
- la réduction des risques de collisions maritimes dépend du respect des normes de l'OMI et de l'OIT.
- renforcement par les compagnies aériennes et les agences maritimes des contrôles de sûreté et des inspections des navires et des aéronefs,
- la participation à des projets de sûreté mondiaux visant à prévenir le sabotage et le piratage.
- assurer la mobilité urbaine et l'accès dans les méga-villes, les capitales et les villes secondaires d'Afrique.

A5: Rendre l'environnement des transports résilient et réduire les émissions de gaz à effet de serre

- allocation de fonds pour protéger les routes et les chemins de fer contre les inondations et les coupures;
- adoption des normes plus adaptées pour les nouvelles constructions et les travaux d'entretien, ainsi que pour la modernisation des infrastructures dans les zones vulnérables;
- renforcement de nouvelles politiques de défense maritime dans les ports, les zones urbaines, les zones côtières de faible altitude et les États insulaires menacés par l'élévation du niveau de la mer;
- efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- coopération plus étroite entre les États membres, les compagnies aériennes et les chargeurs afin de faire respecter les normes internationales de l'OACI et de l'OMI.

A6: Gouvernance transparente et Institutions fortes

- aider les institutions de transport à recruter et à conserver suffisamment de ressources humaines bien formées.
- une coordination plus étroite des politiques de transport et d'éducation pour établir des programmes de formation appropriés dans les universités et collèges africains,
- stimuler la participation des étudiants ayant des perspectives d'emploi dans le public et secteur privé.
- les institutions de transport seront encore renforcées par un dialogue ouvert avec les parties prenantes du secteur privé,
- le dialogue entre les secteurs public et privé

A7: Financement et maintien de systèmes de transport interconnectés

- exécution budgétaire plus prudente,
- stimulation des recettes des fonds routiers.
- exploitation de nouvelles sources de financement par les gouvernements : fonds d'infrastructure sous-régionaux, banques multilatérales et bilatérales de développement, fonds souverains , fonds africain pour le changement climatique.
- financement par des investisseurs privés par émission d'obligations d'infrastructure
- promotion des instruments de financement mixtes.

Les trois principaux niveaux de la mise en œuvre sont :

- **L'Union africaine**
- ***les CER***
- ***les États membres***

Processus d'adoption

- Traduction effectuée
- *Atelier continental prévu **T4 2018***
- *Examen par le sous-comité Transport du CTS-TITIET **T1 2019***
- *Adoption par le sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement **T3 2019***

Thank you
Merci
شكرا
Obrigado